Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251124-D0822025-DE

Délibération n° 082-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le ving-quatre novembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 12 novembre 2025

Présents : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme Sophie ROUX - Mme LE GALL Valérie - M. LE CAM Alain - Mme TANGUY Nicole - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - LE DAIN Gwenn - Mme LE CAM Karine - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine - M. PLOET Yann - M. ROLLAND Rémi.

Absents excusés : Mme GODE Pascaline - M. LE BOURG Vincent - Mme - Mme LE MOAL Nathalie - Mme PRIMEL Claudine - M.RUMEN Hervé - M. TALLEC Patrick.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 17 Nb de votants : 17

OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE AUPRES DE L'ALECOB

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au service de Conseil en Energie Partagé de l'ALECOB pour bénéficier d'un accompagnement dans les actions de transition énergique.

Le Maire informe le conseil municipal que la convention est arrivée à son terme et propose de la renouveler pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de signature.

Le montant de la cotisation pour bénéficier de ce service est fixé à 1.20 € par an et par habitant soit 1754.40 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte que la commune renouvelle auprès de l'ALECOB la convention de conseil en énergie partagée, pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de signature,
- Autorise le Maire à signer le contrat.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN (Finistère)